

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le travail parlementaire. — Pour la natalité. — La R. P.

Le gouvernement a déposé au mois de mars dernier le projet de loi sur la réforme militaire. Nous approchons de la seconde quinzaine de juin et l'on commence à craindre que le vote ne soit pas acquis à la fin de cette session. La discussion générale n'est pas close et l'on sait que les amendements et les contre-projets nous mènent encore de longues manifestations oratoires.

Aussi le Cabinet a-t-il décidé en principe de retarder la date des élections aux Conseils généraux et aux Conseils d'arrondissements afin de permettre à la Chambre de siéger au moins jusqu'au 1^{er} août.

On ne peut songer à renvoyer à la rentrée d'octobre la discussion des projets de la défense nationale. Il faut, qu'avant de se séparer, les Chambres se soient prononcées, dussent-elles multiplier les séances et abrégées les discours. La classe 1912 partira dans trois mois sous les drapeaux. On doit la fixer avant son enrôlement sur la durée du service auquel on l'astreindra.

D'autres considérations incitent, d'ailleurs, le législateur à se hâter. Ne mentionnons même pas la réforme électorale. Mais signalons la discussion budgétaire. Le budget de 1913, dont l'examen a commencé, il y a un an, n'est pas achevé au 15 juin 1913 ! En quel mois de l'an 1913 sera promulgué le budget de 1914, si on ne l'aborde pas, dès la rentrée prochaine ?

Par ces temps extraordinairement agités peut-être a-t-on laissé passer inaperçu le vote, par la Chambre des députés, du premier article d'une loi très importante. Cette loi, qui revient du Sénat, s'appellera la loi Strauss, du nom du philanthrope qui a mis à la faire voter, toute son énergie et toute sa persévérance.

Elle assure aux femmes, employées et ouvrières des magasins, usines et ateliers, quatre semaines de repos, à partir du jour de leurs couches. Repos payé bien entendu.

Le bénéfice ne s'en étend pas aux femmes qui travaillent à domicile. C'est une lacune ; on la comblera un jour, espérons-le. Pour l'heure, la Chambre fera bien de ratifier par son vote l'ensemble de la loi, dans le texte adopté par le Sénat.

Car voilà treize ans que cela dure et que le projet Strauss fait la navette entre les deux Assemblées. Or, en un temps où la natalité dans notre pays, baisse de façon si inquiétante, cette loi tutélaire doit être un des remèdes les plus efficaces contre le fléau de la dépopulation.

Il y a des moribonds qu'il faut qu'on tue. Lorsqu'il s'agit d'un être humain, on fait ordinairement appel à une consultation de médecins pour amener ce dénouement. Mais pour la proportionnelle — car c'est de la proportionnelle dont il va être question — on a décidé d'avoir recours à une Commission mixte. Des parlementaires vont se réunir pour examiner gravement les moyens les plus propres à lui redonner de la vigueur. Ensuite, elle n'aura plus qu'à mourir.

Il faut, en effet, avoir une bonne dose d'optimisme pour penser que là où la Chambre et le Sénat ne purent se mettre d'accord, quinze députés et quinze sénateurs vont se concilier en rien de temps. S'il suffisait de déplacer la position d'une question pour la résoudre, ce serait trop simple. Certes, l'accord fut constamment souhaitable, et n'a pas cessé de l'être. Mais il ne pouvait résulter que de l'entente entre les gauches. Malgré les efforts, ce résultat n'a pu être obtenu. Dans

ces conditions, tout ce qu'on peut tenter est forcément mauvais et voué à l'échec.

La Commission mixte adoucira-t-elle le conflit entre les deux Assemblées ? C'est douteux. Il semble bien plutôt qu'elle risque de l'irriter. En l'état des choses, il eût été sage de ne rien faire. L'opinion publique, sollicitée par dix sujets plus urgents ne demandait qu'à traiter la proportionnelle en vieille lune. Le ministère, on ne sait pourquoi, s'efforce de lui redonner de l'éclat. Est-ce donc, qu'ayant tant à faire, il trouve tout de même n'avoir point encore assez à faire ? Ou mieux encore s'emploie-t-il à accumuler les difficultés pour se donner licence de n'en résoudre aucune ? C'est bien possible, après tout.

A L'ÉTRANGER

En Angleterre : Les suffragettes. — Le Conflit Balkanique.

La suffragette qui s'était jetée à la tête du cheval du Roi, au risque de blesser, ou même de tuer, plusieurs jockeys, est morte des suites des blessures qu'elle s'était faites, sans reprendre connaissance. Cet acte de véritable folie qui lui a coûté la vie la fait considérer par ses congénères comme une grande martyre, la première qui meurt pour la Cause ! Miss Davison qui avait fait de fortes études à l'Université de Londres, était devenue membre de l'Association des femmes pour les droits politiques en 1906 ; elle s'était distinguée parmi les plus militantes.

Condamnée huit fois à de la prison, elle eut recours chaque fois au système de la « mort de faim » et tenta même, une fois, de se suicider. Les suffragettes lui préparent de grandioses funérailles. Le geste de cette malheureuse, si elle avait survécu à ses blessures, eût été du ressort de la pathologie plutôt que de la justice ; sa place aurait été dans un asile d'aliénés. Son martyre ne fera pas avancer d'un pas la cause à laquelle elle a sacrifié sa vie. Le gouvernement est de plus en plus décidé à mettre fin à une campagne, dans laquelle les partisans du droit des femmes ne respectent plus même la vie d'autrui.

Après une période d'optimisme, voici un brusque revirement et le retour au pessimisme.

La tension entre les alliés s'est aggravée et l'on n'a plus grand espoir dans les résultats que donnera la conférence des quatre présidents du Conseil, si toutefois elle a lieu.

On ne serait même pas éloigné de craindre qu'elle ne présente un certain danger, en mettant plus nettement en relief les oppositions de points de vue et d'intérêts.

Les Grecs sont de moins en moins rassurés sur les intentions des Bulgares et ils se demandent si ceux-ci ne cherchent pas tout simplement à gagner du temps pour achever la concentration de leurs troupes. On s'efforce aussi d'éviter tout ce qui pourrait avoir l'allure d'une provocation. C'est ainsi qu'à l'occasion de la fête du roi les navires grecs, ancrés devant Eleuthère, recurent l'ordre de ne pas tirer les salves réglementaires. On craignait que les Bulgares ne considérassent ces coups de canon comme une attaque, ce qui leur aurait donné l'occasion de déclencher les hostilités !

Enfin, en cas de nouveaux incidents de frontière, les troupes grecques auraient reçu l'ordre provisoire de céder le terrain aux Bulgares sans engager le combat. Bref, on n'a plus guère d'espoir qu'en l'intervention de l'Europe.

Les Grecs, pour leur part, accepteraient volontiers, mais les Bulgares l'envisageraient d'une façon beaucoup moins favorable.

LE FURETEUR.

LE PROJET CHÉRON

Sur les Syndicats professionnels

Le Ministre du Travail vient de déposer sur le bureau de la Chambre un certain nombre de projets de loi, qui méritent de retenir l'attention de l'opinion. Parmi eux, figure celui portant modification de la loi du 21 mars 1884.

On sait que la loi qui constitue la charte des syndicats professionnels décide qu'ils ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. Ils peuvent ester en justice, et employer les sommes provenant des cotisations de leurs membres, mais ils ne peuvent acquérir d'autres immeubles que ceux nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle.

C'est l'extension de la capacité légale des syndicats que prévoit M. Chéron dans son intéressant projet de loi.

Il modifie les articles 5, 6, 7 et 9 de la loi du 21 Mars 1884. Il décide que les syndicats professionnels, investis de la personnalité civile, capables d'ester en justice, peuvent en outre acquérir sans autorisation à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens meubles ou immeubles.

Ils peuvent également, s'ils y sont autorisés par leurs statuts, mais à condition de ne pas distribuer de bénéfices à leurs membres, même sous forme de ristournes, 1^o acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, matières premières, outils, instruments, machines, engrais, semences, plants, animaux et matières alimentaires pour le bétail ; 2^o prêter leur entremise gratuite pour la vente des produits provenant exclusivement du travail personnel ou des exploitations des syndiqués ; faciliter cette vente par expositions, annonces, publications, groupement de commandes, etc., expéditions, sans pouvoir l'opérer sous leur nom et sous leur responsabilité.

Je laisse volontairement de côté les autres dispositions du projet, qui, pour ainsi dire et malgré leur importance, ne sont qu'accessoire. Celles que je viens de rapporter constituent l'idée maîtresse de la réforme proposée.

On aperçoit quels bénéfices importants l'idée syndicale peut tirer de cette extension de la capacité légale des syndicats.

Il ne s'agit pas d'une œuvre de paix sociale certaine, car la possibilité d'acquérir donnée aux groupements professionnels ne peut manquer de leur donner un sens plus averti des responsabilités. Ce sont des moyens nouveaux qui sont donnés aux syndicats de prospérer, de grandir et d'apporter à ceux qui les composent des avantages incalculables.

Les agriculteurs de France, et il faut les en féliciter, ont mis rapidement en pratique les dispositions de la loi de 1884, et dans la plupart de nos provinces, ils ont compris toute l'extension qu'elles pouvaient comporter. Aussi nos syndicats agricoles ont-ils parfois violé la loi, sans que d'ailleurs on puisse incriminer la bonne foi des administrateurs, sans même qu'on puisse les blâmer. Les syndicats agricoles ne se sont pas contentés d'être des associations d'études des besoins de leurs membres. Ils sont devenus les intermédiaires entre le cultivateur et le fournisseur pour l'achat des machines, des engrais, des semences, groupant les commandes, passant des marchés, et permettant ainsi à chacun de leurs membres d'acquiescer à meilleur compte tout ce qui est utile et indispensable à l'exploitation agricole. Parfois même les syndicats sont allés encore plus loin.

Dans tous les cas, ils étaient en contravention avec la loi, et les tribunaux le leur ont parfois signifié un peu rudement.

M. Chéron propose d'inscrire dans la loi un droit d'usage, avant la lettre, nos syndicats agricoles, depuis longtemps déjà. Rien ne sera plus profitable à tous les éléments de travail de ce pays, et en particulier à ceux qui sont les plus actifs de la fortune et de la prospérité de ce pays.

Ernest HAUDOS,

Député de la Marne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 juin (matin)

PRÉSIDENCE DE M. RENOULT

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion du projet de loi voté par le Sénat, concernant l'indemnité à accorder, après leurs couches, aux femmes travaillant en atelier.

Le projet est voté ainsi qu'une proposition de loi relative à la protection de l'allaitement maternel.

M. Gilbert Laurent donne communication du projet relatif aux maladies professionnelles.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la loi de 3 ans.

M. le général Pedoya continue son discours pour combattre le projet de loi. Il dit qu'on peut faire des cavaliers en 2 ans ; la loi de 1872 formait un officier de cavalerie en 1 an !

Il faudrait encourager les rengagements.

M. Pedoya dit qu'il faut des troupes de couverture à la frontière ; ces troupes on peut les trouver dans les services administratifs.

L'argumentation du général Pedoya produit une vive impression sur la Chambre : M. Pedoya est longuement applaudi.

M. Paté, rapporteur, parle en faveur de la loi de 3 ans ; M. Joly se plaint de l'insuffisance du nombre d'hommes affectés à l'aviation.

La suite de la discussion est renvoyée.

Et la séance est levée.

Séance du 13 juin 1913

Dans sa séance du matin, la Chambre adopte le projet de loi qui autorise à nommer par anticipation au grade de sous-lieutenant les élèves de St-Cyr entrés à cette école en 1911 et en 1912.

Dans la séance de l'après-midi, M. Klotz dépose le projet de loi, retour du Sénat, relatif à la réforme électorale.

Puis la Chambre aborde la discussion de l'interpellation de M. Driant relative aux mesures que le Gouvernement compte prendre à l'égard des associations révolutionnaires qui ont provoqué des manifestations antimilitaristes.

M. Driant demande que le Gouvernement frappe les meneurs : M. Claussat s'élève contre les mesures qui pourraient être prises.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 12 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Flaissières a la parole dans la discussion générale de la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à permettre l'autorisation de la pêche à la ligne, le 15 juin, lorsque cette date tombe un dimanche.

M. Flaissières demande qu'au lieu de se borner à autoriser la pé-

che à la ligne le 15 juin, lorsque ce jour tombe un dimanche, on autorise à la même date tous les modes de pêche sous exception que la pêche, une fois ouverte le 15 juin, reste ouverte définitivement au lieu d'être fermée à nouveau jusqu'au dimanche suivant.

M. Denoix parle dans le même sens, ainsi que M. Lintilhac, rapporteur du projet.

M. Clémentel, ministre de l'agriculture, défend énergiquement les dispositions du projet, qui est voté à mains levées.

Le Sénat aborde ensuite la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre, relative aux Sociétés d'épargne.

Cette proposition a pour objet de compléter les lois de 1905 et de 1907, qui ont réglementé la surveillance des entreprises d'assurances sur la vie et de capitalisation.

Elle est adoptée sans débat.

Et la séance est levée.

LA CHANSON

LES JEUX DE L'AUTO

Air : Au bois de Boulogne.

I
J'avais acheté d'occasion,
Une vieille auto de Bion
Sans daigner faire l'inspection
De ses organes.
Le mécanicien très madré,
Me dit d'un air très assuré,
Que jamais de la vi' j'n'aurai
La moindre panne.

II
Il ajouta : C'est un Coupé,
Qui malgré son air écolé,
Peut faire encore 5 HP
Et d'la vitesse,
Et me laissant persuader
Ne pensant pas à marchander,
Je payai le prix demandé,
Plein d'allégresse.

III
Je pris livraison de l'auto,
Et m'approchant du lourd capot,
Je voulus tourner subito
La manivelle,
Mais le moteur ne broncha pas,
Aucun bruit ne s'en échappa,
Et sous mes efforts n'agrippa
Nulle étincelle.

IV
Le marchand me dit : Ce n'est rien,
Car moi, qui suis mécanicien,
En un tour de clef, nom d'un chien,
La chose est claire ;
Je vais démonter plein d'ardeur,
Le carter, le carburateur
Et nous verrons si le moteur
Est long à s'aire.

V
Il tripota pendant un mois
Le différentiel mille fois,
Les boulons, les écrous, les doigts
Pleins de pétrole,
Puis à l'Usine il commanda,
Un cylindre qu'il tarauda,
Un magnéto, tout ça m'conta
Des sommes folles.

VI
Lorsqu'il eut graissé tous les joints,
Serré les écrous avec soin
Et qu'il eut le moteur à point
Cel homme habile
Me dit : Ça y est, vous pouvez marcher,
Vous allez voir, ça va barder,
Mais nous ne pûmes démarrer
Du fond de la ville.

VII
Le marchand me dit : Ce n'est rien,
Car moi qui suis mécanicien
Je m'en vais, tel un magicien,
Chose banale,
Démonter le chassis, les pneus,
Pour voir s'ils sont défectueux
Et nous saurons aussi, ce que
Les bougies valent.

VIII
Bref, pendant plus de quinze jours,
Il revisita plein d'amour
Le moteur, le courant, toujours
Avec courage,
Mais malgré son fécond cerveau,
Cette voiture aux six chevaux
Ne put franchir le cariveau
De son garage.

IX
Alors je lui dis : Ce n'est rien,
Car n'étant pas mécanicien,
Si j'veux voyager, nom d'un chien,
Sans nulle panne,
Au lieu de tous vos vieux tacots
Et de leurs six chevaux vieillots,
Je préfère encor mon vélo
Ou un bon âne.
Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Au Maroc

Un télégramme de Tétouan dit que le résident général a ordonné que personne ne paraisse plus dans les rues, après neuf heures du soir.

Des Marocains, habillés en femme, ont été surpris au moment où ils tentaient d'assassiner des habitants à coups de couteau.

Une grande panique règne. Des gardes spéciales protègent les consulats. Les lettres sont retardées à cause de l'impossibilité où se trouvent les courriers de s'éloigner de la ville.

Une canonnnière espagnole aux mains des Maures

Des nouvelles d'Alhucemas annoncent qu'une canonnnière espagnole, échouée sur la côte, a été attaquée par des milliers de Maures. Ces derniers auraient tué plusieurs marins et fait prisonnier un quartier-maître.

Le commandant du navire et sept hommes ont été tués, deux officiers et vingt hommes blessés.

La canonnnière *Lauria* a recueilli les blessés.

La canonnnière échouée est complètement perdue.

Violent combat autour de Tétouan

Les troupes espagnoles, après six heures de combat, ont pris les hauteurs autour de Tétouan et repoussé les ennemis.

Les Espagnols ont eu quinze tués, dont un commandant, aide de camp du général Primo de Rivera, et quarante blessés, dont plusieurs officiers.

La réforme électorale devant la Chambre

Le ministre de l'Intérieur a déposé vendredi sur le bureau de la Chambre le projet de réforme électorale qui revient du Sénat.

A ce moment seront produites différentes motions émanées de diverses initiatives parlementaires et qui donneront lieu à une discussion immédiate.

M. Besnard, député d'Indre-et-Loire, ancien membre des Cabinets Briand et Poincaré, déposera une motion demandant, par application de l'article 144 du règlement, la constitution d'une Commission mixte chargée d'établir l'accord entre le Sénat et la Chambre.

M. Charles Benoist, au nom de la majorité du groupe de la R. P., déposera d'autre part une motion invitant la Chambre à affirmer, avant toute décision, son sentiment sur la nécessité de prendre le quotient comme base de la réforme électorale.

On croit que le débat s'engagera aussitôt, notamment sur la priorité à accorder à l'une des deux motions.

L'assassinat du grand-vizir

Récit d'un témoin oculaire

« Comme nous sortions de la place Bayazid et que notre automobile était arrêtée par un enterrement et des travaux de voirie, nous entendîmes une explosion, mais nous n'y attachâmes pas d'importance, croyant qu'il s'agissait de l'éclatement d'un pneumatique. Mais aussitôt, le maréchal tombait

en avant. Je le pris dans mes bras pour le retenir; je vis que sa figure était couverte de sang. Les détonations continuant, je sautai de l'automobile pour arrêter les assassins; mais ils s'enfuyaient en automobile, à l'exception de Topal Tevfik, qui n'eut pas le temps de monter. Un des assassins, à l'arrière de la voiture, tirait toujours des coups de revolver. Je ne comprends pas comment je ne fus pas atteint.

Parmi les assassins du grand-vizir, on a reconnu un camarade de classe de Savlet Loufi, secrétaire du prince Sabad Eddine. Les funérailles du grand-vizir ont eu lieu jeudi à Constantinople. La police a arrêté plus de 150 personnes inculpées de complicité dans l'attentat.

Le Confit Balkanique

Le point de vue Bulgare

On télégraphie de Sofia à la « Reichspost » : Le télégramme par lequel le gouvernement russe invite à accepter la décision arbitrale du tsar demande également que la Bulgarie démobilise auparavant, et en fait une condition préalable de cet arbitrage. Or on fait remarquer que ce sujet, dans les milieux bulgares, qu'il ne peut être question d'une démobilisation, à moins que la Serbie ne se replace sur le terrain du traité d'alliance, et à moins que la Russie ne fournisse la garantie qu'il sera procédé dans les régions contestées de la Macédoine à un plébiscite fixant la future nationalité des habitants, et dont les résultats serviraient de base à la décision du tsar.

La Serbie propose la Démobilisation

Le gouvernement royal serbe a adressé au gouvernement royal bulgare une Note dans laquelle la Serbie propose de ramener les effectifs militaires au quart de ce qu'ils sont actuellement. Cette démobilisation permettra de liquider à l'amiable et d'une façon pacifique les différends.

L'attitude du Monténégro

Le gouvernement monténégrin semble décidé, si la guerre éclatait entre la Bulgarie et la Serbie, à prendre partie pour la Serbie. Trois brigades sont concentrées vers Ipek. Elles auraient pour mission, au cas où la Serbie aurait à faire face à une attaque bulgare, d'occuper les positions du sandjak évacuées par les Serbes.

Petites Nouvelles

Huit soldats, reconnus coupables d'avoir manifesté contre la loi de 3 ans, après enquête, ont comparu devant le Conseil de guerre du Rhône, qui les a condamnés à des peines variant entre dix-huit mois et un an de prison.

Le « Journal » publie une dépêche de Deauville, disant qu'à Trouville, un petit garçon, le fils d'un docteur parisien, a été littéralement dévoré par les chiens à demi-sauvages de son oncle, M. de Novailles, qui élève une meute de douze chiens policiers allemands. L'enfant pénétra dans le chenil, les chiens féroces se jetèrent sur lui et le mirent en lambeaux.

La « Lanterne » offre une prime de trois mille francs à la personne qui fera découvrir l'auteur de l'attentat de Couffouleux.

M. et Mme Maggi, fille et gendre de l'industriel bien connu, ont été trouvés asphyxiés dans leur chambre à coucher. Les robinets de la conduite de gaz de la salle de bains étaient ouverts. Il s'agit d'un double suicide causé par de grosses pertes d'argent.

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le soldat Désiré Friant, de la section de répression du 163^e d'infanterie de Saint-Florent, condamné à mort le 23 mai dernier, par le Conseil de guerre du 15^e corps siégeant à Marseille, pour outrages et voies de fait envers un sous-officier à l'occasion du service.

Quinze convives d'un repas de noces qui au lieu de Maineville-le-Goupil (Seine-Inférieure) ont été empoisonnés. L'un d'entre eux est mort.

Le roi et la reine d'Angleterre iront prochainement en villégiature à Genève. Ils ont loué une villa sous le nom de duc et duchesse de Chester.

Avec un convoi de 190 forçats et de 140 rélegables, détenus à la citadelle de Saint-Martin-du-Ré, le transport « Loire » fera route sur la Guyane le 11 juillet prochain.

CHRONIQUE LOCALE

RIP PLAISANTE !...

Les Radicaux « agents cyniques » de Guillaume ! — La sommation de Petite Ville à Clemenceau ! — Le procès de Rodez : Carreaux laïques. — La délégation du Lot à l'Élysée !...

Je viens de lire les derniers « On dit » du Quercinois. Cela m'arrive assez rarement et c'est un tort. Cette lecture est édifiante !

Rip écrit :

« ...le gros du parti radical (celui qui n'accepte pas aveuglément la loi de 3 ans) se montre de plus en plus traître à la patrie et agent cynique de l'Allemagne. »

Rip est vraiment trop aimable de s'arrêter en si beau chemin. Que n'écrit-il : Guillaume gorge d'or les députés radicaux !...

« Bah ! poursuit notre confrère, pourvu qu'il achève sa digestion le parti radical n'a point souci d'autre chose. »

Voilà, n'est-ce pas, de la discussion sérieuse ! Comment riposter à des arguments de ce calibre ??? Et d'ailleurs, Malvy et Bécays sont passés à tabac, parce qu'ils

« combattent une loi indiscutable salut public. »

Tout d'abord un distingué ! Malvy et Bécays ne « combattent pas une loi », ils discutent un projet qui n'est point un dogme. Comme tous les députés, nos amis sont décidés à voter toutes les mesures nécessaires à la défense nationale ; mais, avec beaucoup d'autres, ils demandent si cette défense ne pourrait être obtenue sans exiger du pays un sacrifice aussi lourd.

Le Quercinois déclare que la loi est indispensable.

C'est un avis.

S'ensuit-il que tout le monde doit s'incliner ? Nous ne pensions pas que notre aimable confrère fût en possession de la vérité intégrale. Avec beaucoup de républicains, aussi ardents patriotes que Rip, nous estimons — jusqu'à preuve du contraire — que la soudre des deux classes suffirait. Soit 28 ou 30 mois au lieu de 36. Et pourquoi le Quercinois aurait-il forcément raison contre nous ? On aura beau avoir 3 classes sous les drapeaux, cela ne fera pas que le nombre des combattants soit augmenté au moment critique !...

Et Rip, qui est fort gai, poursuit :

« Petite ville Dreyfusarde a sommé Clemenceau de comparaître devant elle pour cause de patriotisme intégral. »

Quelle grave erreur, mon cher Rip. L'opinion de Clemenceau sur le service de 3 ans ne diminue en rien notre profonde admiration pour lui ; mais, plus tolérants que vous, nous respectons toutes les opinions exprimées avec bonne foi. Or Clemenceau, Lefèvre, et, avec eux, d'autres radicaux estiment que la loi est indispensable.

Clemenceau, Lefèvre et les autres ne sont pas infaillibles. Nous ne pensons pas comme eux, voilà tout. Sommes-nous moins patriotes que Rip en exprimant loyalement notre opinion ? Cela reste encore à démontrer.

Puis — c'était attendu ! — Rip consacre un couplet au procès qui vient de se juger à Rodez.

« On vient d'acquitter haut la main, dit-il, un brave homme injustement accusé d'avoir cassé les carreaux laïques et obligatoires de l'instituteur de sa commune. »

Savourez la délicieuse ironie de ces lignes en songeant qu'il s'agit de deux balles tirées sur un pauvre « maître d'école » !...

Et puisque cet excellent Rip clame si fort son admiration pour Clemenceau, nous nous permettons de lui demander son avis sur l'appréciation qui suit :

C'est l'histoire de l'instituteur de Couffouleux (Aveyron) qui vient d'être condamné par le jury de Rodez pour avoir été victime d'une tentative d'assassinat. Vous vous frottez les yeux et vous pensez que ma plume a fourché. Nullement. Ecoutez plutôt :

L'instituteur a des livres, en son école, que le gouvernement lui expédie après les avoir soumis au plus sévère examen — ce que j'approuve fort.

Est-il besoin de dire qu'au nom de la liberté l'évêque, qui s'attribue, de son chef, une juridiction sur Couffouleux, somme l'instituteur de renoncer à ses livres et que, celui-ci persistant à ne reconnaître d'autre autorité que celle de ses chefs, la controverse aboutit par les soins de l'Église à une insur-

rection armée contre l'instituteur, dont ses ennemis eux-mêmes déclarent que la conduite n'a cessé d'être irréprochable. On parle de « le tuer comme un chien », et l'on lire, en effet, des coups de fusil de la rue dans sa chambre où il y avait lieu de croire qu'il se trouvait avec sa femme en ce moment. Précédemment, les deux infortunés avaient reçu une lettre abominable, signée de l'enfant qu'ils venaient de perdre, pour leur annoncer, du séjour des Bienheureux, qu'ils étaient damnés. Voilà ce que se fait en ton nom, ô Galiléen, voilà ce que tu laisses faire sans trouver de foudre pour ceux qui déshonorent ton nom. Mais cela n'est rien encore.

An procès, l'accusé, contre qui s'élevaient des charges formidables, est acquitté par le jury qui, je l'espère, du coup ira tout droit en paradis. Mais le misérable instituteur, avec ses deux balles à la tête de son lit, qui sont venues là, sans doute, de leur propre mouvement, croirait-on qu'il avait osé se porter partie civile et demander la somme de vingt sous à titre de dommages et intérêts ? On les lui refuse, bien entendu, et le voilà condamné aux dépens. Cela lui coûtera quelques centaines de francs, qu'on ait voulu l'assassiner.

Il y a quelques jours, un évêque s'étant mis en révolte, à Poitiers, contre un arrêté du maire, tenta de faire du désordre dans la rue. Commencement de poursuites aussitôt arrêtées par ordre du gouvernement chargé de faire respecter la loi. Voilà où nous en sommes de la République française sous le règne de M. Poincaré. L'alliance du fauteuil et de l'autel produisent de ces résultats !...

CLEMENCEAU.

Gageons, qu'en la circonstance, la prose de Clemenceau aura fait faire la grimace à notre ami Rip !

En tout cas, le moment était bien choisi, n'est-ce pas, pour faire le plaisantin, au sujet d'un événement aussi triste — triste et navrant, car il dénote une mentalité lamentable !

Après la lecture des dernières lignes de Clemenceau, on comprend mieux la déception de ce brave Rip lorsqu'avec un bon goût charmant, il écrit :

« On dit que le citoyen Malvy père a cru devoir se joindre à la délégation qui sort d'inviter M. Poincaré à visiter le Limousin et le Quercy. »

Ce gros cheveu est décidément de trop sur ce polage assez bien réussi. »

Rip aurait peut-être préféré que la délégation qui s'est rendue à l'Élysée fût composée du bedeau et du sacristain de la Cathédrale !... Nos amis, les républicains, penseraient-ils, d'une manière générale, les concessions faites aux éternels ennemis de la République sont... suffisantes ! !

Les incidents du 7^e

Devant les conseils de guerre comparaisaient les soldats qui ont manifesté contre le projet de loi de 3 ans.

Et déjà, le conseil de guerre de Maçon a prononcé des peines de 12 à 18 mois contre ces jeunes gens coupables d'indiscipline ou plutôt d'une minute d'égarement.

Tous ces malheureux enfants avaient été pris sur le fait, ils avaient avoué leur faute. Le code militaire ne pardonnant rien, ils ont été frappés.

Devant le conseil de guerre de Toulouse, va prochainement comparaître le soldat Imart qui a été arrêté et mis en cellule pour avoir affiché un placard contre la loi de 3 ans.

Or, contre ce soldat, il n'y a aucune preuve, ou plutôt il n'y a qu'un témoignage, celui de l'agent de police qui aurait vu apposer le placard.

C'est maigre. Nous ne tenons pas à nous substituer au défenseur qui aura à cœur de disculper le soldat Imart des charges qui semblent peser sur lui. Nous avons dit dans un de nos derniers numéros la fragilité de ces charges.

Mais nous tenons à protester contre cette facilité avec laquelle on porte des accusations graves sans souci du préjudice moral et matériel que subit celui qui est victime de ces accusations.

Dans la Dépêche de jeudi, notre confrère et ami Gau faisait ressortir l'in vraisemblance des charges qui pèsent sur le malheureux soldat Imart, et il faisait remarquer ainsi que nous-même, il y a trois mois environ, combien le témoignage de l'agent accusateur était sujet à caution.

Il rappelait ce que nous avons publié ici même, qu'un honorable ouvrier bijoutier, demeurant à

Cahors, mais de nationalité étrangère, avait été poursuivi, traqué pendant toute une nuit, parce qu'une femme de mœurs légères, venue de Toulouse, avec laquelle les agents se trouvaient au café, leur avait raconté que cet ouvrier, était un espion allemand. Pendant toute une nuit, cet homme ne put rentrer chez lui, par crainte du scandale qui durait depuis 9 heures du soir, et par peur aussi du revolver que la femme avait montré aux agents.

Le lendemain, les agents s'excusèrent ; la soirée avait été si chaude : le brave étranger pardonna.

Mais comme l'indique Gau, une fois ça passe, or deux fois, c'est trop. Si c'est avec des témoignages pareils que l'on condamne le soldat Imart, contre lequel il n'y a aucune preuve, en vérité, où en sommes-nous ? Où allons-nous ?

Nous avons tenu à raconter la scène ci-dessus pour montrer que le ou les accusateurs peuvent faire erreur une fois de plus.

Connaissant les faits reprochés au soldat Imart, constatant l'in vraisemblance, les inconséquences de l'accusation, notre devoir était de le dire pour que le Conseil de guerre, en toute conscience, apprécie, pèse l'accusation et juge.

Il est regrettable que cette affaire n'ait pas été solutionnée, qu'elle soit portée devant le Conseil de guerre, car depuis plusieurs semaines il y a en cellule un homme contre lequel on ne relève rien, qui proteste de son innocence et qui souffre dans son honneur, dans sa liberté.

LOUIS BONNET.

L'article ci-dessus était composé lorsque nous avons appris qu'une ordonnance de non lieu avait été rendue vendredi soir en faveur du soldat Imart.

Un congé de quelques jours a même été accordé à ce soldat pour lui permettre de se rendre dans sa famille.

Tout est bien qui finit bien, mais les observations que nous publions ci-dessus restent entières en ce qui concerne la facilité avec laquelle on tient compte de certaines accusations.

L. B.

Que veulent-ils de plus ?

Dans sa séance du 11 juin, la Chambre a discuté un contre-projet tendant à abroger les articles de la loi qui interdisent l'enseignement aux congrégations.

La discussion fut passionnée, et l'orateur de la droite ne manqua pas à son devoir de bon clercal en émettant sur la tyrannie du Gouvernement qui oblige les fonctionnaires à envoyer leurs enfants à l'école laïque.

L'orateur de la droite n'a fait que répéter ce que, tous les jours, ses amis disent sans conviction.

Un député républicain démontra aussitôt combien les plaintes des cléricaux étaient peu justifiées et il cita des exemples prouvant que nombreux sont les fonctionnaires qui envoient leurs enfants dans les écoles libres.

M. Mauger a puisé ces exemples dans le département des Côtes-du-Nord : est-ce que tous les députés républicains n'auraient pas pu également trouver des exemples dans leur département ?

Et dans le Lot, quel est le fonctionnaire qui a été molesté pour avoir placé ses enfants dans les écoles congréganistes ?

Et cependant ne sont-ils pas nombreux les serviteurs de l'État qui combattent la laïque, et dont les enfants font partie des groupes de jeunesse catholique, royaliste, bonapartiste ?

Cela les empêche-t-il même d'obtenir avancement, distinctions honorifiques, bourses, dans les écoles supérieures pour leurs fils ? Certes, nous ne le pensons pas.

Qu'on ne vienne donc pas ressasser les jérémiades contre le manque de liberté des pères de famille ! Il n'y a qu'à constater la prospérité des écoles libres de Cahors.

Au contraire, une enquête établirait probablement que ce sont les fonctionnaires cléricaux qui sont les mieux servis dans la distribution des faveurs.

Et ils se plaignent de n'avoir pas la liberté ? Que serait-ce alors s'ils l'avaient.

L. B.

Votes de nos députés

Sur le renvoi à la Commission du contre-projet de M. de Gailhard-Bancel tendant à abroger les articles de loi qui interdisent l'enseignement aux congrégations, le vote de nos députés a été :

Contre : MM. de Monzie, Bécays, Malvy.

La Chambre a repoussé le renvoi par 416 voix contre 114.

Chez les planteurs de tabac

En réponse à la lettre de M. Négrier, que nous avons publiée dans notre dernier numéro, M. Marre, le sympathique secrétaire général de la Confédération générale des Planteurs, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Prenant prétexte d'un droit de réponse M. Négrier parle de la Confédération générale des planteurs de tabac dans le Journal du Lot du 13 juin.

En parle-t-il avec esprit ? M. Négrier, comme ses amis, assure qu'au congrès de la Réole la Fédération n'aurait rien fait, que s'augmenter d'un préfixe sans noblesse, en devenant la Confédération. Et ces messieurs s'amuse de la Confédération comme ils se moquent de leurs concitoyens aussi résolument que nous sourions nous-même de leurs conseils et de leurs concours. Mais s'ils persistent à proclamer que la perte pour leur force d'opposition de l'unanimité des planteurs de la Gironde, venus à nous à La Réole, ne donne à la Confédération que l'appât d'un préfixe, nous serons convaincus que M. Négrier et ses rares amis n'en sont point consolés.

Ce qu'a été la réunion du Bugue, un anonyme d'abord, puis M. Chartrouille et M. Faurie ont dit différemment ! L'anonyme célèbre M. Delpont, M. Chartrouille l'injure et M. Faurie, planteur de Dordogne, rappelle à M. Chartrouille quelle peine ont eu les planteurs à supporter la présence du secrétaire-général de l'Union, qu'ils ont manqué le mettre à la porte etc... comme à La Réole !

Sans penser, comme M. Négrier, que ce point d'histoire n'est pas intéressant il faut convenir que ses explications passent en intérêt les injures de M. Chartrouille.

M. Négrier pose en axiome que les méthodes de la Confédération procèdent d'un principe immoral et dangereux pour les planteurs : le surclassement. D'où l'hostilité de l'Union qui ferait, le cas échéant, du « ventre » de M. Négrier — je cite M. Chartrouille de mémoire — un rempart pour les caisses de l'État !

Nous ne marchandions pas notre admiration à tant d'héroïsme si nous ne savions que les caisses de l'État n'auront jamais, du fait de la Confédération, à mettre à l'épreuve le courage de M. Négrier.

C'est en effet imputer gratuitement à la Confédération des théories absurdes que lui reprocher d'organiser la méthode anarchique du surclassement. D'une méthode, qui tendrait à faire classer en première qualité des tabacs reconnus de qualité inférieure, ni M. Delpont, ni personne ne songe, chez nous, à se faire le théoricien, car il n'y a pas de théorie de l'absurde. Le surclassement ne peut être qu'une débauche de complaisance, comme il arrivait autrefois à l'avantage des planteurs privilégiés, mais ce ne peut pas être une méthode, un principe directeur.

Le vrai est que la Confédération s'ingénie à combattre le déclassement administratif, ce déclassement au profit du Trésor mais au détriment des humbles, que les agents des manufactures ont pratiqué cent ans. Nul n'ignore que, au temps où l'autorité de ceux-ci triomphait sans discussion de la faiblesse des experts choisis par l'administration préfectorale, le tabac se trouvait classé, en masse, dans les séries inférieures aux séries correspondant à la valeur réelle de la récolte. La Confédération a changé cela.

Les experts désignés sous la pression des Syndicats s'efforcent d'assurer un classement régulier. Si cela ne plaît pas aux agents de l'administration, dont l'avancement se trouve lié aux économies réalisées, la Confédération n'en prend aucun souci, et les planteurs de la Dordogne ne s'en inquiètent pas plus que les planteurs du Lot.

Les planteurs de France réclament la justice pour tous ; il est puéril de leur reprocher qu'ils la réclament seulement à leur profit.

Les Congrès honnis de M. Négrier — à cause du préfixe sans doute — ont-ils émis des vœux que le soin de la plus stricte justice n'ait pas inspirés ? Dans la constitution des commissions d'expertise la désignation des mandataires par leurs mandants s'inspire-t-elle d'un autre souci ? Et M. Négrier, cependant, s'est employé à faire rejeter l'amendement soutenu par M. de Monzie qui a dû subir un texte transactionnel pour sauver le principe de la liberté du vote ! Et M. Négrier s'est encore employé, sans succès cette fois, à empêcher le vote par le Sénat du vœu émis à La Réole, comme il ressort de communiqués divers et d'articles parus dans l'« Echo des Rives... » notamment.

Seulement, cette fois, M. Négrier, qui est décidé à s'armer contre le surclassement de la cuirasse naturelle dont parle M. Chartrouille, trouvait trop modérées les exigences des planteurs !

Les contradictions de M. Négrier et de ses amis sont irréductibles comme leurs attitudes sont protégées et énigmatiques. Je n'ai dessein ni de mettre de l'harmonie, ni de jeter de la lumière. Je n'ai voulu que protes-

ter de la parfaite dignité des méthodes et des moyens d'action de la Confédération.

Veuillez recevoir, M. le Directeur, avec mes remerciements, l'hommage de ma parfaite considération.

Léon MARRE
Secrétaire Général
de la Confédération

M. Larnaudie nous adresse la lettre suivante :

Toirac, le 11 Juin 1913.

Monsieur le Directeur,

Le « Journal du Lot » m'apprend aujourd'hui seulement l'interdiction d'assister au banquet et à la réunion du Bugue, prononcée contre M. Delpont et moi-même par M. Chantegreil, vétérinaire et membre de cette société fondée à Périgueux pour la désunion des planteurs de tabacs, et la sauvegarde des privilèges et intérêts de l'Administration.

Avec M. Delpont qui m'avait prié de l'accompagner, j'aurais certainement accepté l'invitation des camarades planteurs de la Dordogne, sans un bien malencontreux grippe qui m'obligeait à garder le lit et dont je suis à peine convalescent.

Comme notre président, j'eusse même violé la défense recommandée qui nous était signifiée.

Il est dans notre tempérament, en Quercy, de ne pas nous arrêter aux risques ou avantages personnels, ni aux obstacles, quand l'idée à réaliser apparaît juste et élevée.

Nous courons de tout cœur à la barricade, et plutôt d'abordons aussitôt les difficultés, surtout en ces questions d'intérêt général, où notre plus ardent désir était et serait toujours d'arriver à l'entente indispensable de tous les planteurs, sans distinctions arbitraires, par les plus loyales et courtoises explications.

Je ferai même, à ce sujet, une proposition personnelle. Pourquoi, en 1914, le Congrès de la Confédération générale des planteurs de tabac n'aurait-il pas lieu en Dordogne, au Bugue, par exemple, ou encore à St-Cyprien ?

On aurait ainsi, sans aucun doute, l'occasion de constater que l'hospitalité ne s'y pratique pas toujours à la façon Chantegreil, et il nous serait surtout permis, avec les généreux concours de M. Faurie, de Journaic, et des vrais planteurs de ce pays, de faire revivre, en ces régions voisines et amies, qu'on a trompés sur notre action syndicale aussi prudente que ferme et nécessaire, cette bonne fraternité des premiers jours, qui ne comporte ni interdiction ni excommunication, ces moeurs d'Outre-Rhin indignes de Français chez lesquels peut et doit toujours se pratiquer une large et libre discussion.

Vous m'obligerez, M. Coueslant, pour bien préciser ma situation et ma pensée, en ces incidents de Bugue, de reproduire ces quelques lignes dans votre estimable journal.

Recevez mes remerciements et sentiments les meilleurs.

Docteur LARNAUDIE
Conseiller général

Pour Olivier de Magny

3^e LISTE

MM.

D ^r Darquier, maire de Cahors	20
Roques Louis, avocat	50
Association des Anciennes	
Elèves du Collège de Jeunes Filles	10
Soulié Jacques, agent général du « Nord »	5
Bouysson, bijoutier	5
Capmas, tapissier	1
Pélessié, employé aux Retraites Ouvrières	1
Camille, café de Bordeaux	0 25
Cebellac, voyageur	1
Pradel, professeur au lycée	10
Course, négociant	10
Mendailles, D ^r médecin	10
Bouzerand, tapissier	5
Caton, « Épargne »	2
Lestrade, serrurier	2
Péfourque-Bourgeois	5
B.	2
S.	2
X.	0 50
Blanchard	2
Germain, serrurier	2
Besse Louis	5
D ^r Bergougnoux	2
Crudy	5
Girma, libraire	5
Total	162 75

Compatriote

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre compatriote, M. Eugène Rascouaille, commis principal des P. T. T. à Paris, vient d'être nommé commis principal des télégraphes au bureau central de Gultenborg.

Nous adressons à M. Rascouaille nos vives félicitations.

Vaccination et Revaccination

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens qu'une séance de vaccination et de revaccination, obligatoire et gratuite, aura lieu à l'hôtel de ville, pour les deux cantons de la commune de Cahors, le 3 Juillet prochain à 2 heures du soir.

Caisse de retraites

Vu la délibération du Conseil municipal de Cahors et les propositions du Préfet du Lot, Par décret du ministre du travail, est autorisée la création à Cahors d'une caisse de retraites en faveur des salariés communaux et des établissements hospitaliers de la commune de Cahors.

Service Vicinal

M. Rigal (Elie-Léon), est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication n° 12, en résidence à Maxou, en remplacement de M. Rigal (Pierre-Léon), appelé à un autre poste.

Le Transport des Vendanges

MM. Edouard Barthe et J. Razimbaud, viennent de déposer une proposition de loi concernant le transport des vendanges fraîches. A leur point de vue, la loi de 1907 doit être complétée en vue d'éviter les fraudes d'une façon plus effective.

Cette loi prévoit la déclaration aussi bien pour le propriétaire récoltant que pour le simple particulier acheteur de vendanges, mais tandis que le contrôle de la déclaration du récoltant est rendu efficace par l'examen de la superficie et de la situation spéciale de ses vignes, superficie et situation obligatoirement indiquées dans la déclaration de récolte, le contrôle de la déclaration de l'acheteur de vendanges est impossible et illusoire, parce qu'il manque totalement de base.

La proposition de loi de MM. Barthe et Razimbaud tend à remédier à cette lacune.

Cinéma

Voici les programmes des représentations cinématographiques qui auront lieu samedi et dimanche sur les boulevards (Cafés Tivoli, de Bordeaux et de Paris) :

Samedi 14 juin

CINÉMA ET MUSIQUE MILITAIRE
Les Cadets de Russie Sellenick
Légende de Robert le Diable Comédie
François les bas bleus Bernicat
Bastonn Nature
Berceuse de Jocelyn Godard
Course aux singes Comique
Marche de Louise Comique
Le crime de l'avenue Washington Drame
Fabrique de chaussures Documentaire
Modes des Entraves.

Dimanche 15 juin

CINÉMA Drame
Magda Comique
Jacques le magnétiseur Comique
Patrouillard fait du sandow Comique
Main de fer Drame
Gaumont Actualité
Lune de miel de M. Dupont Comique
Rose bleue Comédie

Pharmacie de service

Le dimanche 15 Juin, le service des Pharmacies sera assuré par la

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
Boulevard Gambetta

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie
PROGRAMME DU 15 JUIN 1913

Muruzabal (Paso-doble). I. Urizar.
Stradella (Overture). Flotow.
Berceuse de Jocelyn. Godard.
François les bas bleus. Bernicat.
Marche de « Louise ». Charpentier.
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 22 h. 3/4

Théâtres de Bordeaux

ALHAMBRA CASINO D'ÉTÉ
« Tout du cru » Le beau temps venant s'ajouter aux attraits de la revue d'été, le public afflue dans le music-hall de la rue d'Alzon. Les jardins sont ingénieusement transformés et les spectateurs sont heureux d'assister en plein air à un spectacle des plus luxueux et des plus amusants, interprété par une troupe d'élite remarquable, de laquelle il faut détacher Mary Hett, Raynes ; Mario ; Brouett ; Gérard ; Despax ; Biscot ; Devyl.
Le décor représentant la « Terrasse du Grand Théâtre » ainsi que la page de Musset « Le Rhin allemand » sont accueillis tous les soirs par de triples salves d'applaudissements. La divette Odette Vassort y trouve l'occasion d'un triomphe personnel. Promenoirs 1,50.
Tous les vendredis, soirée de gala ; mardis, soirée mondaine. Eclairage féérique des jardins.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 7 au 14 juin 1913
NAISSANCES
Arnal Fernande-Marguerite à Lamotte.
Batut Victorine-Paule, rue Roty.
Coudor Marthe-Marie-Louise, boulevard Gambetta, 7.
Bastide Jean-François-Henri, boulevard Gambetta, 2.
MARIAGES
Roy François-Xavier, horloger et Calandrié Jeanne-Louise, s. p.

Delsol Jean-Louis-Paul, architecte-expert et Lagarde Anne-Marie-Germaine-Angèle, s. p.
Séval Constantin, tailleur d'habits et Lacombe Louise, tailleur.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Delfau Victor-Germain, caporal au 7^e de ligne et Lafon Marie-Marguerite-Nathalie, couturière.
Rigaudie Antoine-Jules, chauffeur et Faure Marie-Elise-Marthe-Noëlle, s. p.
Ladoux Alexandre-Jean-Jules, receveur de l'enregistrement et Innes Alice, s. p.
Celarié Albert-Jean-Baptiste, cultivateur, et Lemozie Marie, cuisinière.
DÉCÈS
Algié Jean-Ernest, employé de commerce, 28 ans, rue du Gaz.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 16 au 25 juin

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 16 juin : Prayssac.
Mardi 17 : Monteuq.
Mercredi 18 : Concots, St-Caprais, Varaire.
Jeudi 19 : Francoulès (au village de Pélaçoy).
Samedi 21 : Cabrerets.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 16 juin : Biars (à la gare de Bretenoux-Biars), Figeac, Loubressac.
Mardi 17 : Assier.
Mercredi 18 : Comiac, Flaujac.
Jeudi 19 : Gorses.
Vendredi 20 : Marcilhac, St-Jean-de-Laur.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Mardi 17 juin : Vayrac.
Jeudi 19 : Souillac.
Vendredi 20 : St-Denis-les-Martel, Salyac.

Arrondissement de Cahors

Cazals

La grille. — M. le maire ayant signalé à M. le préfet les pertes subies par ses administrés par suite du dernier orage, et demandé qu'il soit procédé sans délai à la vérification de ces dommages, a reçu notification de l'arrêté suivant :

« Article premier. — MM. Eugène Darnis et Louis Valette, sont nommés commissaires à l'effet de procéder, concurremment avec M. le contrôleur des contributions directes, à la constatation des dommages signalés par M. le Maire de Cazals.
« Art. 2. — Le jour et l'heure fixés pour la vérification des pertes, seront annoncés par voie d'affiches et publiés à son de caisse dans ladite commune. »

D'autre part, le conseil municipal s'est réuni et a pris une délibération en vue de prier nos dévoués représentants, M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat et M. Rey, sénateur, de vouloir bien intervenir auprès des pouvoirs publics pour qu'une large subvention soit accordée à la population qui vient d'être si éprouvée.

Frayssinet-le-Gélat

AVIS. — Les victimes de l'orage du 30 mai sont informées que le contrôleur des contributions directes se rendra pour enquête à la mairie de Frayssinet-le-Gélat, le mardi 17 juin, à 8 heures du matin.

Les sinistrés peuvent dès à présent déposer le montant de leurs pertes au secrétariat de la mairie.

Saint-Martin-de-Vers

Retraites ouvrières. — Malgré les menées cléricales, malgré la campagne acharnée menée par des anciens édiles de la commune, les retraites ouvrières ont donné chez nous de bons résultats.

Les cléricaux disaient que cette loi de prévoyance sociale allait faire faillite, que c'était un vol, une escroquerie.

Les résultats ont prouvé que les républicains qui soutenaient la loi, qui encourageaient les travailleurs à y adhérer, avaient raison. Ainsi à Fages, il y a eu 8 liquidations de retraites au bénéfice de M. Poetevin, (Basile) 100 fr. Mme Poetevin 110 fr. ; Mme veuve Vialard 110 fr. ; M. Garrigues, 100 fr. ; Mme Soldadié 100 fr. ; Lugan (Pierre) 63 fr. ; Poujet (Blaise), 110 fr. ; Jourreaux (Joseph) 100 fr.

Les réactionnaires sont navrés de ces résultats ; aussi ils ne décolèrent pas.

Mais tant mieux, car lorsque ces gens là sont en colère, c'est que tout va bien pour le peuple, pour la République.

Saint-Laurent

Etat-civil. — Publications de mariages. — Henri Couaillac, receveur-buraliste à Lohmie et Mélanie Castagné, lingère au même lieu.
Jean Delbreil, briquetier à Pech d'Acou, commune de Vazerac (Tarn-et-Garonne), et Adeline Boyé, domiciliée à St-Martin.

Saint-Cyprien

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, sous la présidence de M. Mercadié, maire, pour la tenue de la session budgétaire de l'année.

Absents : MM. Dayma et Plazen.

Le Conseil approuve le compte administratif présenté par M. le Maire et le compte de gestion rendu par M. Dayet, percepteur-receveur municipal.

Il procède au règlement définitif du budget de 1912.

L'Assemblée vote ensuite : Le budget supplémentaire de l'année courante ; Le budget primitif de l'année 1914 ; Décide de remplacer la taxe des prestations par une taxe vicinale ;

Fixe à 220 fr. le traitement annuel du porteur de dépêches ; Ratifie l'inscription sur la liste d'assistance médicale de la nommée M. G..., domestique, et approuve la décision de la Commission administrative du bureau d'assistance portant à 10 fr. l'allocation mensuelle de la V^e G..., à cause de son grand âge et de son manque absolu de ressources et de personnes pouvant lui venir en aide ;

Décide que le percepteur-receveur municipal, ne sera tenu de se rendre à la mairie de St-Cyprien, qu'en février, mai, août et novembre, époques coïncidant avec les échéances des retraites ouvrières et la date des paiements habituels d'acomptes d'impôts ; les jours et heures de ces tournées devant être ultérieurement fixés et portés à la connaissance du public par voie d'affiches et de publications.

En ce qui concerne la reconnaissance du chemin rural de la « Guilote » qui a été précédemment demandée, il est décidé que les intéressés devront — avant qu'il soit procédé à l'étude — faire une souscription destinée à en couvrir les frais.

Arrondissement de Figeac
Cajarc
Délégués cantonaux. — Dans ses séances du 8 février et 24 mai 1913 le Conseil départemental de l'enseignement primaire a nommé les délégués cantonaux. Voici les nominations concernant notre canton : M. le D^r Larnaudie conseiller général, pour les communes de Larroque-Toirac, St-Jean-de-Laur, St-Pierre-Toirac, Gréalou.
M. Gazeau pour Gaillac, Larnagol, Carayac.
M. Bétille propriétaire à Cajarc pour Cajarc, St-Chels, Puyjournes.
M. le D^r Cousy à Marcilhac pour Marcilhac, St-Sulpice, Montbrun, Frontenac, Cadrieu.

A tous, nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Délégués cantonaux. — Dans ses séances du 8 février et 24 mai 1913 le Conseil départemental de l'enseignement primaire a nommé les délégués cantonaux. Voici les nominations concernant notre canton : M. le D^r Larnaudie conseiller général, pour les communes de Larroque-Toirac, St-Jean-de-Laur, St-Pierre-Toirac, Gréalou.
M. Gazeau pour Gaillac, Larnagol, Carayac.
M. Bétille propriétaire à Cajarc pour Cajarc, St-Chels, Puyjournes.
M. le D^r Cousy à Marcilhac pour Marcilhac, St-Sulpice, Montbrun, Frontenac, Cadrieu.

A tous, nos félicitations.

Marcilhac

Les Autobus. — Quand au lendemain de la délibération prise dans la session d'avril par le Conseil général nous affirmions que notre pays allait enfin bénéficier de la création d'autobus, nous croyions bien sincèrement cette solution très prochaine.

Aurions-nous pris nos désirs pour des réalités ? Il faut encore espérer que nos régions si intéressantes et trop déshéritées, seront dotées à bref délai de ce service rapide de communications ; mais cependant nous ne pouvons dissimuler aujourd'hui quelques craintes. De la session extraordinaire annoncée, il n'en est plus question. Elle apparaissait pourtant urgente pour permettre au département de faire l'essai de l'autobus dans la belle saison et se mettre en instance plus tôt possible pour les subventions auprès des pouvoirs publics.

Mais le fait le plus grave est dans la consultation des communes intéressées. Le Conseil général voulant que ces régions témoignassent de l'intérêt apporté à cette création, avait décidé leur contribution pour une quote-part dans la subvention kilométrique. Ne fixant pas pour lui-même, ce taux des subventions, il ne pouvait avoir la prétention d'imposer un chiffre aux communes. Mais chose assez logique, il demandait à connaître si en principe les communes accepteraient de participer à la dépense.

Les conclusions du rapport de M. Larnaudie qui fut alors adopté étaient exactement les suivantes. « Les Assemblées municipales des communes se trouvant sur les parcours désignés et villes intéressées à ces parcours seront invitées dans ces délais à se prononcer sur les principes d'une contribution dont le taux sera ultérieurement déterminé par le Conseil général. »

Au lieu de cela, sur des calculs les plus hypothétiques, on a dit aux communes : « Vous aurez à prendre à votre charge des sommes variant de 200 à 300 fr. ; de 300 à 400 fr. ; de 400 à 500 fr., autant dire « Vous étiez favorable aux transports automobiles sur route, mais vous allez vous-même les condamner au nom de vos finances, qui ne permettent pas de pareilles folies. Et c'est ce qui est arrivé. Les plus favorables eux-mêmes ont aussitôt prononcé le « Ils sont trop verts », les charges étant en disproportion avec les avantages présentés. Y a-t-il eu simplement erreur ou bien a-t-on voulu faire condamner l'autobus par ceux-là mêmes qui demandaient le plus sa réalisation et dire ensuite : les intéressés eux-mêmes n'en veulent plus. »

Nous croyons à un simple malentendu.

Notre ami, M. le docteur Larnaudie, conseiller général de Cajarc a déjà saisi M. le Préfet de cette solution et beaucoup de conseillers généraux non moins intéressés, MM. Coudere, Peyrichou, Rouma, Cambornac, etc., ne manquent pas de s'en préoccuper également.

Ils seront du reste, nous en avons la conviction, soutenus pour ces créations d'un si haut intérêt, par tous nos représentants au Parlement, ainsi qu'en témoignent les déclarations qu'ils se sont empressés d'apporter aux importantes réunions de Marcilhac et de Limogne ou encore plus récemment au Conseil général du Lot.

Nous osons également pouvoir compter sur l'activité et le dévouement de M. Ceccaldi, préfet du Lot, pour dissiper tout malentendu et arriver à une bonne mise au point de cette importante question.

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves vient d'arriver à notre sympathique ami Marcel Larnaudie, voyageur de commerce.

Il descendait ces jours derniers à une vive allure la côte de Capdenac, monté sur une charrette anglaise, attelée d'un jeune et vigoureux pur sang, lorsque ce dernier s'emballa et parcourut à une grande vitesse la distance de 1.500 mètres. Le conducteur ne pouvant le maîtriser eut l'heureuse idée de diriger son attelage dans un champ en bordure de la route, fraîchement labouré.

Arrivé là, le cheval s'abatit et se relevant aussitôt repartit et alla s'abattre de nouveau contre un mur. Les dégâts sont purement matériels. M. Larnaudie en sera quitte pour quelques contusions sans gravité, et le cheval pour quelques sérieuses écorchures. La charrette fut légèrement endommagée.

Sousecyrac

Noyé. — M. et Mme Salgues, meuniers au moulin du Fraysse, ont eu le malheur de perdre un de leurs enfants, âgé de deux ans, qui est tombé dans l'étang du moulin où il s'est noyé.

Nos bien sincères condoléances à la famille.

Espédaillac

Délégué cantonal. — M. Pons, notre sympathique maire, a été désigné par le conseil départemental de l'enseignement primaire, comme délégué cantonal pour les écoles d'Espédaillac et de Quissac.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Du danger des armes à feu. — Mercredi dernier M. Henri Pouget, cultivateur à Gramat, voulant tuer un chat qui faisait la chasse à ses poulets, se servit d'un vieux fusil à piston qui lui éclata dans les mains, lui faisant une profonde blessure à la main gauche ; M. Soulié, docteur à Gramat, qui a soigné le blessé, ne croit pas qu'il soit nécessaire d'amputer le membre blessé.

Pris en flagrant délit. — Le sieur B..., pris en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande, a été arrêté par la gendarmerie de Gramat.

Remonte. — Le Vendredi, 27 courant, à 7 heures du matin, le Comité d'achats d'Aurillac opérera à Gramat.

Labastide-Murat

Délégués cantonaux. — Le conseil départemental de l'Instruction primaire a désigné comme délégués cantonaux :

MM. Herbeil, pharmacien à Labastide ; Calmon, ancien maire à Montfaucon ; Labrunh, instituteur retraité à Gourdon ; Pouzalgues, suppléant du juge de paix, à Ginouillac, Cosse, distillateur conseiller municipal ; Méjezaze, maire de Caniac, Delpech, conseiller municipal à Soulmès.

Violent incendie. — Un incendie d'une extrême violence a éclaté, jeudi, à 2 heures du soir dans l'immeuble occupé par la veuve Poujade, grande rue.

Activé par un vent du Nord assez fort, le feu eut vite détruit maison, et meubles. Malgré le concours empressé de la population accourue au son du tocsin, la grange du sieur Bacou, maçon et celle du sieur Combes, situées de l'autre côté de la rue, ont été la proie des flammes.

Les sauveteurs eurent toutes les peines à protéger la maison Bacou. Depuis fort longtemps déjà les habitants réclament l'achat d'une pompe à incendie. Que ne leur accorde-t-on satisfaction ?

Nous citerons pour mémoire une quête faite à domicile il y a plusieurs années, pour l'achat de ladite pompe ; les fonds ont disparu et la pompe est encore à acheter. Mais est-il besoin d'une souscription publique ? Le conseil municipal ne peut-il pas disposer d'une somme de mille francs pour cet achat absolument nécessaire ?

Que nos édiles y songent.

Vayrac

Téléphone. — Enquête. — L'administration des télégraphes va faire procéder à l'établissement des lignes électriques du réseau téléphonique de Vayrac.

Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 16 juin, déposé à la mairie de la commune de Vayrac où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Bibliographie

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France

160 planches in-4° en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraisons. — Paris. — Attinger Frères, éditeurs 2, rue Antoine-Dubois.

Le 3^e livraison de cette remarquable publication vient de paraître. Elle renferme 4 cartes régionales en couleurs (Rhône et Alpes, Basses-Saône et Savoie) et 4 des départements de l'Arrière, de l'Aube, de l'Aude et de l'Aveyron. Aux quatre premières sont annexés les cartons suivants qui sont des plus suggestifs : Projets de canalisation du Rhône, — la Houille blanche dans les Alpes, — Emprunts de la force hydraulique projetés sur le Rhône près de Bellegarde, — ainsi qu'une vue panoramique des Alpes de Savoie.

La description des quatre départements indiqués ci-dessus est également accompagnée de cartes en noir : République franco-espagnole d'Andorre, — répartition des productions du sol et du sous-sol dans l'Aube, — cartes géologiques de l'Aude et de l'Aveyron. Comme dans les livraisons précédentes, la densité de la population est figurée par région pour chaque arrondissement et il y a une carte des chambres et tribunaux de commerce.

L'ouvrage, scientifiquement documenté, donne, avec des vues d'ensemble, des descriptions complètes qui mettent en relief les caractères physiques et économiques spéciaux à la région ou au département.

Par l'exécution matérielle qui est parfaite, par l'abondance et la précision des renseignements qu'il renferme, par l'originalité de ses cartes, coupes et graphiques, aussi intéressants qu'instructifs, l'« Atlas de la plus grande France » est incontestablement au premier rang des publications de ce genre.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 14 juin.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Amiral Grivel. Mémoires (publiés par son neveu, M. le baron Grivel, et son petit-neveu, M. l'amiral Baëhne (I)).

Enquête sur la jeunesse : les jeunes filles.
R. du Tilleul, IX. Le Cloître. — Henri Bachelin, L'Héritage (III). — Félix Klein, Le sentiment de la nature au « Jardin d'enfants ». — Louis Mercier, Poème. — André Duboseq, Tripoli après la conquête.

Revue étrangère. — L'Actualité : Revues françaises. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine. — La Vie médicale. — Notre maison. — Nos enfants. — La Vie agricole. — La Vie pratique. — Chroniques sportive et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les mémoires de l'Amiral Grivel : Jean Grivel, capitaine de vaisseau, d'après une miniature. — L'Amiral Grivel, d'après un tableau de famille. Tripoli après la conquête : Tripoli. — La Tour du Pacha. — Le château du Vali, résidence du commandant en chef des troupes italiennes. — Le port de Tripoli. — Les faubourgs de Tripoli.

Les Jardins d'Enfants : Frédéric Frébel. — Le Faucheur, d'après une gravure du livre de Frébel, Causeries de la Mère. — Simples jouets de marons et de bouts d'allumettes.

Les Grands Prix Littéraires : M. Romain Rolland, auquel l'Académie française vient de décerner le grand prix de littérature de dix mille francs pour l'ensemble de son œuvre. — M. le chanoine Suard, curé de St-Pierre-de-Chailot, à Paris, auquel l'Académie vient de décerner le grand prix Gobert, pour son œuvre : l'Histoire du Clergé sous la Révolution Française.

La Paix Balkanique : Réunion des principaux délégués des Etats balkaniques avant la Conférence de Paris. — M. de Margerie, ministre plénipotentiaire, président de la Conférence de Paris. — La Conférence de Paris, réunie au palais d'Orsay, à Paris.

Le Congrès International féminin : Le Congrès international féminin tenu à Paris.

Réception, à la gare du Nord à Paris, par le Bureau de la Société de Géographie, du contre-amiral Peary, l'explorateur du pôle Nord.

M. Poincaré aux grandes manœuvres navales : M. Poincaré et les grandes manœuvres navales de la Méditerranée.

Actualités : La Section du Maroc, à l'exposition de Gand. M. Terrier, secrétaire général du Comité du Maroc. — Arrivée, à la gare du Nord, du boxeur Carpentier, après le succès remporté à Gand, dans son match contre Bombardier Wells. — L'aviateur Perreyon, ayant comme passagère Mme de Plagino, vient de battre le record du monde de la hauteur avec

passager, en s'élevant à 5.100 mètres, sur monoplan Blériot.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

Francis de l'essai, demandez la MONTRE précise et garantie le BIJOU élégant et solide l'Inusable ORFÈVRE à G. TRIBAUDEAU
6 premiers Prix, 23 Médailles d'Or aux Concours de Chronomètres à l'Observatoire de Besançon.
G. TRIBAUDEAU, 141, rue de Valenciennes, Paris.
Livres directement au Public chaque année plus de 500.000 objets : MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX, PENDULES, GORRETTES, Réparations. Franco tarifs illustrés. PRIME à tout achat.

UN MONSIEUR offre

gratuitement à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailliable de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX
Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la NUANCE NATURELLE, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs et Parisiens. Dépôt : 25, rue Etienne-Maquet, PARIS

Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure

BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRE, ÉMAILLE

Spécialités pour Velos

POLISSAGE

Restauration de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors : Agent Général

M. BAUDIN, Electricien

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Méitez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 juin.

Notre marché a accentué aujourd'hui ses meilleures dispositions. Le mouvement de reprise s'est poursuivi dans tous les compartiments. Les avis des places étrangères sont aussi plus favorables. La Rente française progresse à 84,97.

Les fonds d'Etats étrangers sont soutenus. Le Serbe passe à 80,70, le Turc à 85,90, l'Extérieure espagnole à 89,37. L'Italien reste à 97,05. Le Russe 3 0/0 1891 s'avance à 72,85, le 1896 à 70,65, le 5 0/0 1906 à 102, le 4 1/2 1909 à 98,75 et le Consolidé à 90,35.

Nos sociétés de Crédit reprennent assez vivement. La Banque de Paris s'inscrit à 1733, le Com

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Facilités de circulation

accordées aux Ouvriers Agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :

Juvisy à Orléans ; Brétigny à Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans

un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Billets de début de saison et d'arrière-saison pour les voyageurs à destination des stations thermales du Centre et de l'Auvergne.

La Compagnie d'Orléans a décidé de continuer, cette année, les facilités déjà accordées l'année dernière à la clientèle des stations thermales du Centre et de l'Auvergne ; en conséquence, elle délivrera du 1^{er} au 30 juin et du 15 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour valables 25

jours, sans prolongation, pour la Bourboule, Le Mont-Dore (Saint-Nectaire, correspondance automobile), Chamblet-Néris (Néris-les-Bains), Cransac, Evaux-les-Bains et Rocamadour (Miers).

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

ÉPICERIE PARISIENNE
6, Place du Marché, CAHORS

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE
Maison Charles BOUYÉ

SPÉCIALITÉ DE CAFÉ

Grand assortiment de Conserves

Pâtes alimentaires

VINS FINS ET LIQUEURS

Le meilleur accueil est réservé à la Clientèle.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

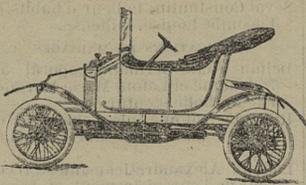
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLANT.

CHAUFFEURS

Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913 ?



C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 12 Juin 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.509		18	0,83	0,76	0,70
Vaches.....	542	866		0,76	0,72	0,68
Taureaux.....	220			0,74	0,70	0,66
Veaux.....	1.819	2.027	153	1,08	1,05	0,95
Moutons.....	10.392	10.415	845	1,00	0,95	0,90
Porcs.....	4.795	2.526		0,63	0,62	0,60

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs, veaux et porcs, mauvais sur les moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS

DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^{fr.} broché, 66^{fr.} relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à ATTINGER FRÈRES Éditeurs, PARIS 2, Rue Antoine-Dubois

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

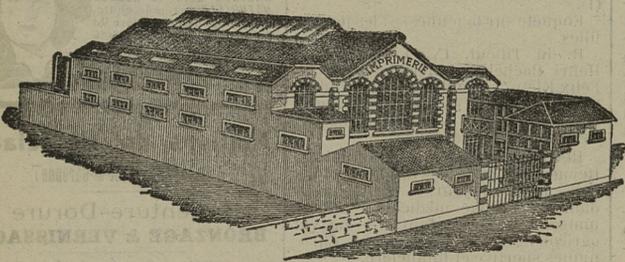
ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

FEUILLETON DU Journal du Lot 134

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XII

Une seconde idée de Gontran.

Ce n'était, dans chaque panneau, que nymphes à demi-nues jetant des fleurs, semant des fruits, et réjouissant le regard par les trésors de chair blanche et rose indiscrètement prodigés.

Voilà pour le rez-de-chaussée. Au premier, étage M. Loustalot avait fait décorer, avec non moins de luxe et de bon goût, un vaste salon et une demi-douzaine de petites pièces mystérieuses pourvues de divans capitonnés et de tous les autres accessoires d'un confort vraiment parisien.

A l'instar des restaurants de la grande ville, une petite porte dérobée, donnant accès sur un escalier revêtu d'un tapis rouge, s'ouvrait sur

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

le côté de la maison, et, au-dessus de cette porte, on lisait sur une glace dépolie qui s'éclairait le soir :

Entrée particulière des salons et des cabinets

Grâce à ces améliorations sans nombre et à ces heureuses innovations, grâce aussi à la qualité tout à fait supérieure des vieux vins des meilleurs crus qui emplissaient les caves, l'établissement de Loustalot avait conquis une prospérité qui faisait l'envie et le désespoir de ses concurrents, et qui gonflait son propriétaire de toute la satisfaction d'un légitime orgueil.

Le restaurant Loustalot jouissait à Toulon de la réputation que méritent et qu'obtiennent à Paris le *Café Anglais*, le *Café Riche* ou les *Frères Provençaux*.

Les viveurs toulonnais se seraient crus déshonorés s'ils avaient pris leurs repas ailleurs que dans cette maison à la clientèle aristocratique ; les officiers de la marine, en se rendant à quelques milliers de lieues de la France, se donnaient rendez-vous en de fraternelles agapes dans les salons de Loustalot, lorsque l'heure du retour aurait sonné.

Enfin, les sept huitièmes des bonnes fortunes du demi-monde provençal trouvaient leur débouché dans ces mystérieux cabinets galamment capitonnés dont nous avons parlé tout à l'heure.

Les choses étant ainsi que nous venons de le dire, nos lecteurs comprendront sans peine que le choix du baron de Polart ne pouvait manquer de se fixer sur le restaurant Loustalot.

Au moment où Gontran franchit le seuil du grand salon du premier étage, tous les autres convives, au nombre de quinze, s'y trouvaient déjà réunis.

Loustalot, plus que jamais en cravate blanche, et la serviette de maître d'hôtel sous le bras, recevait, avec force courbettes et salutations pleines d'une obséquieuse humilité, les derniers ordres du baron de Polart.

Les invités, c'est-à-dire la plus fine fleur de la fleur des pois du Cercle du Commerce et des Arts, se mettaient en appétit en dégustant à petites gorgées, ceux-ci ce poison lent et perfide qu'on appelle l'absinthe, et qui donnait la couleur irisée de l'opale aux grands verres mousseline en forme de tulipe, remplis d'eau glacée, ceux-là cet effroyable breuvage qui se nomme le vermouth, et dont l'usage, chez un peuple civilisé, semble incompréhensible et inexplicable à l'auteur de ce livre.

La table toute servie était une richesse digne des cabarets en renom cités par nous un peu plus haut.

Nous n'entrerons pas dans les détails d'une ornementation qui, pour être luxueuse, n'en était pas moins et forcément vulgaire, comme l'est toute chose banale faite uniquement en vue

du public et à laquelle n'ont présidé ni les inspirations de la fantaisie, ni les raffinements du goût artistique.

Contentons-nous de dire qu'après de chaque couvert se dressaient une dizaine de verres de dimensions différentes, à côté d'un rafraîchissoir en argent ciselé dans lequel le vin de Champagne rosé se congelait à demi.

Sur le marbre blanc d'une immense console dorée, un formidable escadron de bouteilles attirait et réjouissaient le regard par la variété de leurs formes et par la vénérable couche de toiles d'araignées, témoignage irrécusable de leur grand âge, car Loustalot n'était pas homme à recourir aux charlatanismes fripons de notre époque pour donner aux produits de sa cave un aspect quasi centenaire, en vieillissant à l'aide de ces préparations si connues des marchands de Paris, de jeunes bouteilles pleines de jeunes vins !

Oh ! Loustalot ! parangon de la loyauté culinaire et de la sincérité vinicole, introuvable phénix en ce siècle filou, salut !... trois fois salut !

Pardonnez-nous, chers lecteurs, cet accès de lyrisme involontaire et intempestif !

Nous revenons à nos moutons.

Un joyeux hurrah accueillit l'entrée de Gontran.

Le baron de Polart, son excellent ami, s'avança vers lui les bras ouverts et le serra contre sa poitrine, cuirassé

de piqué blanc, avec les plus chaleureuses démonstrations de vive sympathie.

— Bravo ! cher vicomte ! s'écria-t-il, nous n'attendions plus que vous...

— Suis-je en retard ? demanda Gontran.

— Non pas, vous êtes même en avance de cinq minutes, et cependant, mes amis et moi nous étions presque tristes de ne point vous voir arriver...

Puis, se tournant vers le maître de la maison, M. de Polart ajouta :

— Maintenant, nous voici au grand complet ; vous pouvez faire servir quand vous voudrez, Loustalot...

— A l'instant, monsieur le baron...

Le restaurateur fit une dernière courbette avec la souplesse d'une marionnette de caoutchouc, et sortit.

M. de Polart emmena Gontran dans l'embrasure d'une croisée, et lui demanda à mi-voix :

— Eh bien ! vicomte, cette invitation l'avez-vous ?

— Pas encore...

Le baron fronça le sourcil.

Gontran se hâta de répondre.

— Mais j'ai dit quelques mots ce matin à mon père du désir bien naturel que je ressentais de vous voir assis à notre table, et j'ai vu dès les premiers mots que la chose ne souffrirait pas l'ombre d'une difficulté...

— A merveille ! voilà qui va bien, et j'en suis enchanté, mon cher vicomte, beaucoup plus pour vous que pour

moi ; car lorsque je me suis mis quelque chose en tête, il faut à tout prix que cette chose se fasse, et je ferai crouler le monde, au besoin, pour me procurer une noisette dont j'aurais la fantaisie...

Gontran déguisa sous un sourire un peu contraint l'angoisse qui s'empara de lui en écoutant les paroles de M. de Polart.

— Vous n'aurez pas besoin de faire crouler le monde, mon cher baron, répondit-il, et toutes choses iront au gré de vos desirs.

M. de Polart saisit la main de Gontran et la secoua avec un air de cordialité complète, en répliquant :

— Sur mon honneur, j'en suis ravi, et nous resterons de parfaits amis, ce qui me rendra plus joyeux que je ne saurais vous le dire, car, le diable m'emporte ! mon cher vicomte, je vous aime à la folie !

— Oui, pensa Gontran, vous m'aimez... comme le chasseur aime le gibier... comme le loup aime le mouton.

En ce moment, quatre valets firent une entrée solennelle et placèrent sur les réchauds d'argent des plats d'or s'exhalant un fumet délicieux.

Loustalot les suivait avec dignité.

— M. le baron est servi ! dit-il.

— A table ! messieurs, fit M. de Polart. Un bon déjeuner ressemble à un roi... Ni l'un ni l'autre ne doivent attendre !

(A suivre).